

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2003-78

du 25 Juin 2003

portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la société
nationale des pétroles du Congo en date du 23 juin 2003

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

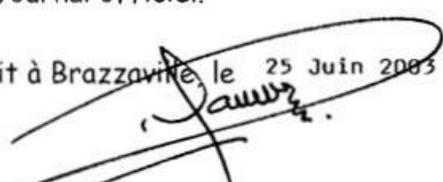
DECRETE :

Article premier. - Est approuvée la délibération du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo en date du 23 juin 2003.

La délibération dont s'agit est annexée au présent décret.

Article 2. - Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

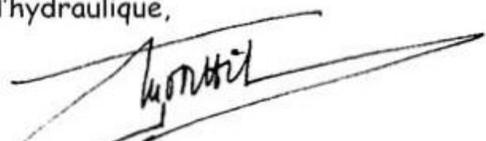
Fait à Brazzaville le 25 Juin 2003


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre des hydrocarbures
en mission,

Le ministre des mines, l'énergie
et de l'hydraulique,


Philippe MVOUO.-

Pour le ministre de l'économie, des finances
et du budget en mission,

Le ministre du plan, de l'aménagement
du territoire et de l'intégration
économique,


Pierre MOUSSA.-